

Conseil municipal du 15 mai 2018

Le maire ouvre la séance à 20h30

Sont présents : Mmes Marie-Hélène JEANJEAN, Claudine BARDIAUX, Aurélie TIRMARCHE, Juliette FAGHEL, MM Vincent ANCELLIN, Albert DUVAL, Yannick HUMAIN, Pierre HUTTIN, Nicolas HECQ, Philippe HERMANT.

Sont absents excusés : MM Jacques HICTER, Jean Jacques RICHARD.

Sont absents : Mme Cécile MILLET, MM Michel FUSIER-DELALANDE et Christian AUBARD.

Secrétaire : Yannick HUMAIN.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion du lotissement Champ Genlis et Les Mésanges

Comptes Administratifs du lotissement Champ Genlis				Comptes Administratifs du lotissement Les Mésanges			
Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
Recettes	4668€	Report antérieur	104010,35€	Recettes		Recettes	20000
Report antérieur	52967,73€	Dépenses	51351,38€	Dépenses	5970€	Dépenses	
Dépenses	2894,82€	Excédent	52658,97€	Excédent		Excédent	20000
Excédent	57635,73€	Excédent total	107399,88€	Déficit	5970€	Excédent total	19403

- D'adopter l'affectation des résultats aux budgets des lotissements.
- De donner un avis défavorable pour l'admission en non-valeur du service d'eau (factures impayées)
- De donner un avis favorable pour une étude diagnostique du réseau d'eau avec le SIDEVO.
- De nommer les délégués communautaires
- De créer un poste d'adjoint au secrétaire de 10 h avec 5 h complémentaires selon les besoins.
- De signer la convention avec le Centre de Gestion pour la médiation préalable obligatoire.
- De modifier différents tarifs.

2. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- Sur les projets réalisés ou en cours.
- Qu'une réunion est prévue avec l'ADICA et IPH (maitre d'œuvre) pour la résidence Saint Claude.
- Que les allées du cimetière seront dorénavant tondues et enherbées.

3. DES ELUS INFORMENT LE CONSEIL :

- Un concitoyen demande si la commune pourrait effectuer un ramassage de déchets verts. Chaque habitant doit les amener à la déchèterie de Vermand ou mettre en place chez lui un composteur
- D'un problème de surtension à la salle polyvalente dû au matériel du locataire. La société APAVE doit effectuer le diagnostic électrique à la salle polyvalente, le diagnostic école mairie est réalisé (aucune anomalie).
- Que le corps enseignant demande l'installation d'une sonnette à l'école.

Mme le Maire lève la séance à 22 h 00.